

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1858

Artikel: Encore un voisine champion olympique! : Des médailles d'or qui jouent à saute-mouton sur la frontière franco-suisse
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'environnement et de ceux provenant du commerce équitable. Le groupe a reçu en 2007 le prix de bonne conduite économique décerné par *Public Eye*. Pour parfaire la promotion de son image positive, il publie en février 2010 le premier numéro de *Verde, le Magazine du bio et du développement durable*.

Félicitons-nous de constater que la pratique du commerce responsable peut aller de pair avec la performance économique. Ce succès de la vertu nous rappelle celui des équitables pionniers de Rochdale fondateurs des coopératives pour venir en aide aux consommateurs besogneux et mal payés du 19^e siècle. Mais force est de remarquer que Coop a changé de cible. Au 21^e siècle, l'entreprise veut sauver la planète sans trop d'égard

pour les consommateurs.

C'est en tous cas ce qui ressort d'une enquête menée par la Fédération romande des consommateurs. Un panier de 46 produits bio coûte 71% plus cher que le même panier de marchandises conventionnelles. Migros, englobé dans l'enquête, fait à peine moins avec un écart de 64%. La FRC ne conteste pas le fait qu'une production respectant les critères biologiques coûte plus cher. Mais l'écart est énorme et se fait à l'avantage du distributeur-transformateur bien plus qu'à celui de l'agriculteur. L'exemple du lait est frappant. Pour un litre bio, le paysan reçoit un supplément de 18 centimes et les intermédiaires de 37 centimes.

Cet étalage de chiffres explique l'engouement de Coop pour le bio, il est bon pour l'image et bon pour la marge. Le consommateur, attiré par les vertus biologiques et conforté dans son choix par une publicité insistante, achète bio sans réserve et paie le prix fort. Bravo les artistes du marketing!

L'agriculture biologique marque le pas en Suisse. Ses méthodes exigeantes ont un coût élevé qui n'est pas suffisamment couvert par les prix. La production indigène étant insuffisante, les grands distributeurs s'approvisionnent de plus en plus à l'étranger. Pour parfaire son image vertueuse, on pourrait suggérer à Coop de sacrifier une partie de ses marges au profit des agriculteurs et, pourquoi pas, des consommateurs.

Encore un voisin champion olympique!

Des médailles d'or qui jouent à saute-mouton sur la frontière franco-suisse

Alex Dépraz (16 février 2010)

Les Jeux Olympiques permettent de réviser géographie et histoire de notre coin de pays. Il y a quatre ans (DP 1678), le Haut-Savoyard Antoine Dénériaz – originaire du Faucigny, territoire qui faillit être rattaché à la Suisse il y a 150 ans comme le rappelait récemment Joëlle Kuntz dans *Le Temps* – remportait la descente olympique. A Vancouver, c'est un Jurassien, Jason Lamy-Chappuis, qui remporte l'or olympique au combiné nordique, sport emblématique du massif transfrontalier qui mêle saut et ski de fond.

S'il s'en est fallu de peu que le sacre de Defago tombe de l'autre côté du Pas-de-Morgins et de la frontière, celui du combiné est aussi emblématique des liens transfrontaliers. Lamy-Chappuis, natif des Etats-Unis, vit depuis l'âge de quatre ans à Bois-d'Amont, village situé en amont de la Vallée de Joux, laquelle voit la frontière franco-suisse la couper en deux. En aval, du côté helvète, le lac de Joux et les célèbres manufactures horlogères; en amont, du côté français, le village tout en longueur de Bois-d'Amont et la station

touristique des Rousses, et de nombreux ouvriers qui traversent la frontière pour aller travailler de l'autre côté. La vie quotidienne n'a jamais tenu si grand compte de la ligne géographique qui coupe la Vallée de Joux en deux depuis 1536 et la conquête du Pays de Vaud par LL.EE de Berne mais selon des limites qui ont fait l'objet de nombreuses contestations.

Le village de Bois-d'Amont présente en outre la particularité d'avoir été amputé d'une partie de son territoire située sur son versant sud, en

direction du Léman. En effet, la France a cédé cette portion de territoire à la Suisse en échange de la vallée des Dappes, située plus à l'ouest en amont. Cette vallée a fait l'objet de nombreuses contestations entre la France et la Suisse. Napoléon Ier l'avait obtenue en échange du Fricktal argovien pour y construire la route toujours en fonction qui devait assurer la liaison de Paris à Milan par Genève en passant par le col de la Faucille. Au Congrès de Vienne, la Confédération obtient la restitution de la vallée des Dappes après la défaite de l'empereur. Mais les Français ont continué à revendiquer ce territoire et la Confédération helvétique a fini par céder aux exigences de Napoléon III en signant le traité de la vallée des Dappes du 8 décembre 1862 qui cède définitivement le territoire à son grand voisin.

S'il satisfaisait les dirigeants français, ce traité – toujours en

vigueur – fâcha nombre des ancêtres du nouveau champion olympique. En effet, ils étaient les principales victimes des concessions faites par leur pays à la Confédération en échange de la vallée des Dappes. Alors que l'ancien tracé de la frontière suivait la ligne de crêtes du Jura du côté des sommets connus des randonneurs du Mont Sâla et du Noirmont, le tracé fixé en 1862 et toujours actuel longe à quelques dizaines de mètres la route qui traverse Bois-d'Amont. Par cette vicissitude de l'histoire, nombre de ces terrains situés dans une nature préservée sont ainsi situés sur territoire suisse – ceux des communes d'Arzier et Saint-Cergue – alors même qu'ils ne sont accessibles que depuis la France et qu'ils sont pour l'essentiel propriété de ressortissants français. Le Tribunal fédéral a d'ailleurs dû admettre une exception à la *lex Koller* sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers

pour tenir compte des particularités de ce territoire rattaché à la Suisse mais dont les propriétaires, pour citer l'arrêt de la Haute Cour, «*n'ont guère accepté [l']abandon de la souveraineté française*»!

Cette médaille d'or vient aussi récompenser les efforts d'une région moins économiquement favorisée que sa voisine helvétique mais qui sait faire preuve de dynamisme. Albert Tille rappelait récemment (DP 1856) la moyenne d'âge élevée des Combiers côté suisse. Elle explique certainement que l'on ait détruit il y a quelques années le mythique tremplin de saut de la Chirurgienne au Brassus, peu propice aux loisirs de retraités. Pendant ce temps, les Français ont construit de nouvelles installations dans la vallée des Dappes précisément et à Chaux-Neuve pour l'entraînement de leur jeunesse et de leur futur champion. Bravo à lui!

«Les Chats persans»: désespoir et énergie de la jeunesse iranienne

Le film de Bahman Ghobadi, kurde iranien, est à l'affiche en Suisse romande depuis mercredi. A voir absolument

Françoise Gavillet (18 février 2010)

Bahman Ghobadi est un cinéaste kurde iranien, qui s'est fait connaître en Europe par son premier long métrage, *Un Temps pour l'ivresse des chevaux*, Caméra d'or à Cannes en 2000, une œuvre un peu dans la veine des films d'Abbas Kiarostami, dont il a été l'assistant. *Les Chats persans* est son cinquième long métrage. Présenté à Cannes en

2009, il a obtenu le Prix spécial du Jury dans la section «*Un certain regard*».

Disons-le d'emblée. Ce dernier film n'est pas un chef-d'œuvre, mais c'est un film à voir absolument. De l'avis même de son réalisateur, les préoccupations esthétiques passent ici au second plan, cédant le pas à l'urgence de

montrer les conditions étouffantes dans lesquelles survit une jeunesse iranienne qui ne veut pas renoncer à ses aspirations les plus basiques: jouer de la musique, sortir en couple, se rencontrer sans se cacher – comme le révèle le titre original du film: *Personne ne sait rien des chats persans*.

Les Chats persans donne ainsi